

Voleurs et tire bourses dans les châteaux du Roi

par François-Xavier COLLEVILLE
-(notre photo)



Les vols étaient nombreux à Versailles et " les jours de fête, écrit Pierre VERLET, les tire bourses s'en donnaient à cœur joie jusqu'à l'intérieur du château ".

Laissez-moi vous rappeler qu'il était permis de circuler librement dans le parc et le château. Depuis 1774, l'almanach de Versailles publiait une minutieuse description du château et du mobilier contenu, ce qui pouvait donner des idées aux malfaisants.

Comme on ne demandait rien aux promeneurs, il était bien aisément aux filous, malandrins et autres coupe jarrets. De se mêler à la foule accourue et d'exercer avec adresse leur coupable industrie.

Les gardes du château ne manquaient pas cependant : gardes du corps ou de la manche, gardes des meubles de la couronne, gardes des princes, gardes suisses, Cent-suisses, gardes de la porte. Mais ce grand nombre même nuisait à leur efficacité. A chacun d'eux étaient dévolues des attributions très précises poussées à l'extrême et un garde ne se fut avisé de s'en départir.

Tous les crimes, tous les délits commis dans l'enceinte du château relevaient de la compétence du grand Prévôt de L'Hôtel du Roi. Il est vrai que l'on ne parvenait pas souvent à arrêter les coupables et la potence que l'on dressait au carrefour du Grand Marché, rue de la Paroisse restait souvent inutilisé, faute de gibier. En avril 1688, la comtesse de MAILLY, étant chez Madame de MAINTENON, est volée par un certain Pierre VIROT, dit CHAMPAGNE, qui est condamné à être étranglé et pendu : sa peine fut commuée en celle des galères à perpétuité.

En novembre de la même année, Mademoiselle de CHATEAUTIERS, fille d'honneur de Madame, ayant quêté pour les pauvres se voit subtiliser son aumônière, elle prit alors la résolution de restituer les pistoles à ceux auprès de qui elle avait quêté. Le Roi, informé, lui fit porter une paire de pendants d'oreilles. Le 21 juin 1691, dans la galerie du château, on constate la disparition des franges d'or dont les portières et d'une panne et demie (1m20) de la campane (corbeille en forme de cloche renversée de certains chapiteaux) d'un lit en point d'Espagne. Les recherches entreprises demeurèrent sans résultat. Six jours plus tard, pendant le souper du Roi, auquel assistait Saint-Simon, un gros paquet, lancé de loin, voltigea dans la pièce et arriva au bout de la table, à la gauche de Sa Majesté. Au bruit, Louis XIV tourna la tête et dit, sans s'émouvoir :

" Je pense que ce sont mes franges ".

En effet un morceau du paquet était tombé sur la perruque du Roi. LIVRY, premier maître d'hôtel, se précipita pour enlever le paquet auquel un billet y était attaché pour lire : " Je te rends tes fanges BONTEMPS : la peine en passe le profit. Fais mes baisemains au Roi ".

Lequel, s'étant fait lire ce billet, se contenta de dire :

" Voilà qui est bien insolent ".

On essaya s'emparer de l'auteur de cette incartade en arrêtant le seul étranger à la Cour, un gentilhomme de Saintonge, mais le gouverneur de cette province répondit de l'homme arrêté. Sa Majesté fit cesser les recherches, disant que un " fol seul était capable de s'être conduit de la sorte ".

En 1759, Louis XV fit construire deux hôtels destinés à recevoir le ministère de la guerre et des affaires étrangères. L'architecte en fut Jean-Baptiste BERTHIER, le père du futur maréchal de France. Suivant l'usage, on logea, à l'hôtel de la guerre, des gens du château. Le sieur FOULON fut installé au premier étage et le sieur GALAND, tapissier au bureau de la Guerre fut chargé des derniers aménagements.

Le 28 août, il avait posé sur la cheminée la belle épée à garde et coquille d'argent, lorsqu'il fut appelé au dehors. A son retour l'épée avait disparu. Aussitôt averti, BERTHIER, qui en qualité de commandant de l'hôtel en avait la police, ouvrit une enquête. On interrogea les nombreux ouvriers maçons qui travaillaient à côté de la construction de l'hôtel des Affaires Etrangères et l'un d'eux, un nommé BIARD vint déclarer qu'il avait trouvé sous un coffre un sac de papier contenant une coquille d'argent qu'il avait vu un de ses compagnons René MAUCLERC, déposé ce sac.

Il n'en fallut pas plus pour conduire en la puante geôle de Versailles, MAUCLERC et BIARD. Trois jours plus tard, le 31 août, on découvrit le fourreau de l'épée et la lame jetés sur une décharge.

L'instruction fut rudement menée. René MAUCLERC reconnut les faits et Michel BIARD son complice. Le procureur du Roi, il s'appelait GREBAN, déposa ses conclusions le 23 septembre et termina ainsi son rapport : " Je requiers pour le Roi le dit René MAUCLERC être condamné à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive à une potence qui sera à cet effet plantée dans la principale place du marché de la ville de Versailles,...et à l'égard du sieur Michel BIARD, tenu de garder prison pendant un an.

" Les juges de la Prévôté ne suivirent pas le ministère public et se contentèrent d'infliger à MAUCLERC une peine de trois ans de travaux forcés. Le condamné, préalablement marqué à l'épaule des trois lettres GAL, fut attaché à la chaîne pour servir le Roi comme forçat pendant trois ans.

Pour sa part, BIARD fut condamné à garder prison pendant un mois. Comme le vol avait été commis à l'Hôtel de la Guerre, le responsable de l'édifice était BERTHIER, mais le maître suprême n'était autre que le ministre-secrétaire d'Etat à la Guerre et aux Affaires Etrangères, le duc de CHOISEUL lui-même. Le grand prévôt de l'Hôtel était trop soucieux de respecter la hiérarchie pour ne pas soumettre le jugement au ministre. Dès le 26 septembre, celui-ci répondit, écrit entièrement de sa main qu'il le remerciait de ce jugement et qu'il ne voyait rien qui empêche qu'il soit publié et exécuté.

Au mois de novembre 1697, le chevalier de SULLY fut victime d'un vol, relaté dans les Annales de la Cour et de Paris. Quelques filous s'étaient mêlés à la foule lors du mariage de la duchesse de BOURGOGNE pour voler les diamants portés par des gens de qualité pour cette fête. L'auteur du larcin contre le chevalier fut découvert ; c'était un jeune courtisan. Sa Majesté fut étonnée lorsqu'elle en connut le nom. Mais il n'y eut aucune poursuite par égard pour ses parents afin de ne pas les déshonorer.

Dans la nuit du 3 au 4 juin 1699 il fut dérobé dans la sellerie de Sa Majesté, à l'aide de fausses clefs, toutes les housses et caparaçons, des selles brodées, des fourreaux à pistolets,

des mors en argent massif, etc., Une partie des objets dérobés fut découverte dans un bois proche de Versailles.

En décembre 1699, Monseigneur, qui jouait de malchance, laissa son chapeau dans un cabinet du château de MEUDON où il était venu souper. Il y avait à ce chapeau une boucle de 1.000 pistoles qu'on lui subtilisa pendant qu'il était à table. Trois mois plus tard, le voleur était découvert ; c'était un nommé LHUILLIER, sous-inspecteur des bâtiments de MEUDON. Mais sur la prière de Monseigneur, le roi ne prononça pas d'autre peine que le bannissement du royaume.

Déjà en 1693, un vol de vaisselle d'or et d'argent, avait été commis chez Monsieur avec la complicité de deux tambours, les nommés JOLI-CŒUR et FAITOUT. Puis en 1710, c'est l'enlèvement, par deux gaillards assurément pas bêtes des tapisseries et meubles garnissant une chambre proche du cabinet du Roi, et sous ses yeux ! En effet, il crut que les meubles enlevés allaient être remplacés par d'autres...qui n'arrivèrent jamais.

Peu de temps après, fut commis un vol autrement original quand à son objet, celui du pot de chambre en argent du roi dissimulé sous son lit ! Des perquisitions furent prescrites avec ordre de prendre les voleurs de la Cour de Versailles pour servir d'exemple.

Les auteurs du larcin s'en étant confessés n'obtinrent l'absolution qu'à condition de restituer l'objet ou sa valeur s'il l'avait vendu, ce qui était le cas.

Un franciscain s'offrit pour servir d'intermédiaire et remettre le prix du vase de nuit de sa Majesté, avec le secret espoir que la somme lui serait abandonnée pour son couvent. Il n'en fut rien et Louis XIV empocha les cent pistoles au grand désappointement du confesseur. Ces larcins nous prouvent que, malgré sa toute-puissance, le Roi Soleil n'était pas exempté de ces prélèvements que, sous tous les régimes, des filous opèrent sur les biens mobiliers. Pour en terminer, apprenez que Louis XIV put se réjouir de la probité d'un courtisan avec l'anecdote suivante : Le 19 février 1715, Sa Majesté reçut l'ambassade de Perse dans la grande galerie de son château. L'audience fut magnifique et chacun put exhiber ses plus riches parures, le roi le premier.

En allant de son appartement à son trône, une des plus belles perles de la couronne se détacha de son habit pour aller rouler aux pieds du marquis de LANGE.

Ce gentilhomme la ramassa et quelques jours plus tard, la rendit au roi en même temps qu'il lui présentait un placet *en lui disant :

" Sire, je supplie Votre Majesté de me pardonner la liberté que je prends de lui présenter la perle des placets ".

Après s'être fait expliquer cette phrase énigmatique, Louis XIV s'empressa d'accorder la faveur sollicitée. Le marquis de LANGE ne se reposa pas sur les lauriers de ses ancêtres : ils eurent en lui un digne successeur à qui l'on pouvait dire :

" Si la gloire descend sur toi par les aïeux Celle de leurs enfants retombe aussi sur eux".

" Au mois d'avril 1761, la dauphine Marie-Josèphe de Saxe s'aperçut de la disparition d'un beau diamant pouvant être estimé à 6.000 livres. La prévôté de l'Hôtel ouvrit une enquête et, selon l'usage, un descriptif du diamant dérobé fut diffusé aux joailliers parisiens.

Deux mois s'écoulèrent lorsqu'un joaillier parisien du nom de LEBLANC reçut une courtière lui présentant un diamant.

IL prie la femme du lui laisser le diamant quelques jours. C'est alors que le sieur LEBLANC s'aperçut que la pierre ressemblait singulièrement à celle dérobée à la Dauphine. L'honnête

joaillier se précipita chez Monsieur de SAINT-FLORENTIN, ministre de la Maison du Roi. Lorsque la courtière se présenta, on lui mit la main au collet : elle excipa de sa bonne foi : " J'ai acheté ce diamant à un juif de Paris. " et elle donna l'adresse de son vendeur qui lui-même avait acheté ce bijou d'un autre juif de Bordeaux. Mais lorsqu'on l'interrogea, il répondit le plus tranquillement du monde : " J'ai acheté ce diamant à Versailles et c'est la première femme de chambre de Madame la Dauphine qui me l'a vendu.

Etonnement de Monsieur de SAINT-FLORENTIN, car il faut savoir que la première femme de chambre de la Dauphine était un personnage considérable : la charge, conformément à un usage qui remontait à Louis XIV était toujours confiée à l'ancienne nourrice du Dauphin.

La nourrice du Dauphin s'appelait DUFOUR, homonyme avec la nourrice du Roi Soleil, Perrette DUFOUR de MONTESSON, anoblie en 1653 par son maître : " en considération de la bonne nourriture de son lait qu'elle a fait de Notre Personne."

La seconde DUFOUR, qui nous intéresse, avait épousé le sieur BINET de BOISGIRAUD, fils du premier valet de chambre du Dauphin et peut-être apparenté au fameux BINET premier valet de chambre du roi . On comprend qu'une telle révélation ait stupéfié le bon Monsieur de SAINT-FLORENTIN. Interrogée discrètement, Dame BINET finit part avouer. Ce fut à la cour un beau scandale. Si bonne que fut Marie-Josèphe de Saxe elle était indignée à la pensée que sa première femme de chambre n'était qu'une voleuse. Mais la remettre entre les mains du Prévôt, c'était la pendaison. Son bon cœur l'emporte et comme l'écrit l'avocat BARBIER on préféra la traiter " ainsi que de raison " et par lettre de cachet elle fut transférée à GUIGAMP dans un couvent de Pénitenciers.

*Demande succincte par écrit, pour obtenir justice, grâce, faveur, etc..

A son tour l'auteur a honteusement volé les écrits des auteurs suivants :

Louis HASTIER avec " Pouvait-on voler à la cour de Louis XIV ? "

Jacques LEVRON avec " Voleurs et tire-bourses à Versailles ". Le Mercure Galant, le Marquis de DANGEAU et le duc de SAINT-SIMON avec leurs mémoires.

François-Xavier Colleville

Versailles - juin 2013